



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

ARRÊTÉ 2022_252
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À
MONSIEUR JEROME RICHARD
4^{ème} ADJOINT

Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 27 mai 2020,
Vu la délibération n°DEL-2020-023 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté n°2021-104 du 26 mai 2021 portant délégation de fonctions à Jérôme Richard,

Considérant que le maire est seul chargé de l'administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire,

ARRÊTE

Article 1 : Jérôme Richard, 4^{ème} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

1. Aménagement
2. Urbanisme
3. Sécurité

Il assurera les fonctions suivantes :

Aménagement :

- En lien direct avec le maire, définition et mise en œuvre de la politique communale d'aménagement, notamment :
 - o Plan local d'urbanisme (PLU)
 - o Dynamisation des bourgs centres de Vexin-sur-Epte
 - o Cohésion d'aménagement du territoire
- Interlocuteur privilégié du syndicat de la voie verte et des acteurs de la mobilité
- Définition et mise en œuvre de la politique communale de mobilité et d'animation de la voie verte, notamment :
 - o Recherche et mise en œuvre de solutions astucieuses facilitant la mobilité inter-villages des jeunes, personnes âgées et personnes non véhiculées
 - o Réflexion sur les mobilités douces, actives, multimodales
 - o Impulsion des projets d'animation de la voie verte

Urbanisme :

- Interlocuteur privilégié du service instructeur du droit des sols de Seine Normandie Agglomération et des services associés, de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), des demandeurs d'urbanisme, de tous partenaires dans le cadre de ses attributions
- Suivre les demandes d'urbanisme reçues des administrés et notamment les autorisations de droit des sols, des taxes afférentes et les opérations liées aux recollements
- Dresser les procès-verbaux en cas d'infraction d'urbanisme en collaboration avec le maire-délégué ou référent territorial concerné

Sécurité :

- Définition et mise en œuvre de la politique communale sécuritaire, notamment :
 - o Sécurité civile
 - o Hydrants
 - o Plan communal de sauvegarde
 - o Participation au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)
 - o Coordination avec les forces de l'ordre, le Parquet et les secours
 - o Vidéoprotection

L'ensemble de ces missions est développé en détail sur une feuille de route, proposée par l'adjoint, validée par le maire et mise à jour tous les six mois.

Jérôme Richard reçoit délégation de signature permanente pour signer tous les documents, actes, courriers, procès-verbaux, attestations, arrêtés et autorisations liées aux fonctions énoncées ci-avant. La signature doit être précédée de la mention « par délégation du maire ».

Article 2 : Aux fins de remplir les attributions déléguées et en lien avec le maire et la directrice générale des services, Jérôme Richard établira les modalités de la collaboration avec chacun des chefs de service concernés par la délégation dès la rédaction de sa feuille de route dédiée. Il s'agit de définir une organisation concertée ainsi que les échéances des actions (fréquences des réunions de suivi de dossiers, communication des documents, mise à disposition d'informations, etc.).

Article 3 : En qualité d'animateur Cadre de vie, Jérôme Richard est chargé de mettre en relation les élus et de créer une dynamique de groupe dans le cadre de tout sujet transversal présentant un volet sécurité, urbanisme, aménagement, voirie, réseau, espaces verts, transition écologique, mobilité. Il s'agit d'impulser le partage d'informations, de convoquer des réunions transverses ou encore de définir des éléments de langage partagés.

Jérôme Richard assure la coprésidence de la commission Cadre de vie et Patrimoine avec Arthur Régnier et Jean Fremin.

Article 4 : Aux fins d'informer sur les actions menées dans le cadre des attributions déléguées, il appartient à Jérôme Richard d'exprimer ses besoins de communication et d'associer autant que de besoin l'adjoint en charge de la communication.

Article 5 : Jérôme Richard devra rendre compte au maire des actions menées conformément à sa feuille de route dédiée. Il devra également effectuer des retours réguliers aux adjoints, notamment en réunion de MDA, en concertation avec le maire.

Article 6 : L'arrêté n°2021-104 du 26 mai 2021 est abrogé.

Article 7 : Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié, inscrit au registre des arrêtés, et dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet de l'Eure et au comptable public.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID : 027-200057685-20221207-A2022_252-AR

Fait à Vexin-sur-Epte,

Le 07 DEC. 2022

Le maire,
Thomas DURAND



Monsieur Le Maire

* Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'élu le 5 décembre 2022

Nom, prénom RICHARD Théo

Signature de l'élu :